



*Jeu*di 1^{er} octobre 2020



OBJET : *Formation continue*

➤ ➤ ➤ ➤ ➤ ➤ **VOTRE PRÉSENCE EST ESSENTIELLE !**

Chère enseignante,
Cher enseignant,

Comme vous le savez, depuis les dernières modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), par le projet de loi n° 40, de nouvelles dispositions régissent désormais vos obligations en matière de formation continue.

Puisque vous devez atteindre et conserver un haut degré de compétence professionnelle, vous devrez choisir l'une des trois formations suivantes :

- 1 – Comment devenir un enseignant efficace?**
- 2 – Comment optimiser les services offerts aux élèves?**
- 3 – Comment mieux utiliser les pratiques probantes?**

Ces trois formations seront offertes de manière simultanée lors de la journée pédagogique du vendredi 23 octobre prochain. Sachez que les heures prévues pour cette formation seront reconnues, conformément à la nouvelle directive du ministre qui exige un total de 30 heures de formation continue sur deux ans.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

L'équipe de direction



CE MÉMO DE LA DIRECTION VOUS SEMBLE EXAGÉRÉ, OU ENCORE FARFELU ?

LE PROJET DE LOI N° 40, modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, est actuellement étudié en commission parlementaire et n'est pas encore adopté. S'il l'était, les profs n'auraient pas une réelle liberté de choix individuel quant à la formation continue. Pourtant, le perfectionnement doit permettre de répondre efficacement aux besoins des profs.

Il est IMPORTANT et URGENT D'AGIR!

Pour signer la lettre au ministre et
en savoir plus sur le projet de loi n° 40 :

➤ lafae.qc.ca/NON-PL40 | #NONAUPL40 | #PL40

